

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2004)
Heft: 2: Touche pas à mon AVS!

Vorwort: Editorial : chère lectrice, cher lecteur
Autor: Pfirter, Marc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur,

Mes trois premiers mois de travail sont passés comme un éclair. À ce stade, le bilan est impressionnant. Je salue avant tout la compétence des collaboratrices et collaborateurs du centre national, leur disponibilité, leur aptitude à relever de nouveaux défis. Maintenant que, suite aux votations du 16 mai, la question de l'avenir de l'AVS au sein de la Suisse politique reste plus que jamais d'actualité, il est pour nous d'autant plus évident que nous devons travailler à des solutions et apporter de nouvelles propositions au débat.

Pro Senectute a toujours une longueur d'avance. C'est notre force. Nous savons ce qui va se produire et nous cherchons les meilleures possibilités d'affronter le futur, que ce soit vis-à-vis de la Confédération, notre principale source de subventions et notre meilleur commanditaire de prestations, ou dans le développement de nouvelles idées et de partenariats.



Marc Pfirter

La collaboration avec les organisations cantonales de Pro Senectute est l'un de nos partenariats. Nous ne traçons pas de frontières. Nous vous proposons nos services et échangeons volontiers avec vous. Si nous pouvons nous réjouir d'un succès, si nous pouvons lancer avec succès un projet, nous voulons que d'autres participent à nos actions. C'est pour cette raison que l'un des articles de cette édition de « PS Info » s'intitule « Au service de la fondation ». Elle n'existe vraiment que si nous nous considérons tous comme des partenaires et que tous les collaborateurs travaillent selon ce credo. C'est à cela que vous pouvez nous juger.

Marc Pfirter
directeur de Pro Senectute Suisse

L'air du temps

Quel avenir pour l'AVS ?

Le résultat des votations du 16 mai est clair : une importante majorité des électeurs refusent le démantèlement de l'AVS. Une retraite flexible et accessible à tous pose problème. Il faut trouver de nouvelles idées.

Lorsque, à l'automne 2003, le Parlement a, à une grande majorité, balayé la proposition du Conseil fédéral d'augmenter l'âge de la retraite pour les femmes et de faciliter la retraite anticipée des personnes à revenus modestes, nul ne pouvait imaginer que la 11ème révision de l'AVS serait aussi nettement refusée par le peuple. Le 16 mai a prouvé qu'un démantèlement pur et simple de l'AVS est largement impopulaire. La majorité parlementaire a négligé d'apporter une solution pesée et réfléchie permettant de rendre justice au souci d'égalité sociale qui règne dans notre pays.

Les personnes bénéficiant de revenus confortables peuvent se permettre de quitter la vie active à 60, 62 ou 63 ans. Les hommes et femmes à revenus modestes sont, eux, condamnés à travailler jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge légal de la retraite – s'ils ne deviennent pas invalides avant. Depuis le début des années 90, les activités supposant de grandes charges physiques sont responsables d'un nombre croissant de cas d'invalidité, dans la tranche d'âge des 55-65 ans.

Un scandale

Ceux qui, grâce à un deuxième pilier suffisant et à d'autres réserves, peuvent échapper aux charges professionnelles en prenant une retraite anticipée bénéficient généralement d'une plus longue espérance de vie que les hommes et femmes à revenus modestes. En moyenne, un travailleur manuel, qui exerce